

L'Écho des Hameaux

LE PETIT JOURNAL DES HAMEAUX DE VILLENEUVE-SUR-YONNE

Sommaire

- 1 ÉDITO
- 1 VIN CHAUD
- 2 HISTORIQUE BEAUEMONT
- 3 CONFRÉRIE SAINT-ELOI
- 4 VOS DÉLÉGUÉS
- 4 TRAVAUX
- 5 & 6 VIVRE ENSEMBLE

LES VŒUX des délégués



*L'équipe des délégués vous souhaite
une excellente année 2020 !
Qu'elle illumine nos hameaux...*

*...Josée ROUGIER, Christian AUBRY, Michel DELIENNE,
M. LEOTTA, M. et Mme ARNOUX, Joëlle MASSON,
Georges LOURENÇO, Pascal PATHIER,
Valérie BURIN HOUSSELIN, Catherine BARON,
M. HAMARD, Patrick VARACHE, Patrick CHICANNE,
Claude JOUAN, Jean-Paul THOMAS, Julien PAQUET,
Sophie SZEZYK, Alain BLANCHARD.*



**La cérémonie des Vœux à la population se tiendra le
vendredi 17 janvier à 19h à la selle polyvalente**

VINS CHAUDS

LA MUNICIPALITE VOUS INVITE A
UN MOMENT DE CONVIVIALITE
AUTOUR D'UN VERRE DE VIN CHAUD

VENDREDI 10 JANVIER

Hameau de Beaudemont
à 18h15 Château d'eau
Hameaux de Valprofonde
Millerie Solas et Thénos
à 19h Place de Valprofonde

SAMEDI 11 JANVIER

Hameau la Haute-Epine
à 12h Arrêt de bus
Hameau Château
à 12h30 Vers le château d'eau

MERCREDI 15 JANVIER

Hameau de Flandres
à 18h15 Carrefour route des Giltons
Hameau les Giltons
à 18h45 Place Saint-Honoré

SAMEDI 18 JANVIER

Hameau de Talouan
à 11h Place de Talouan
Hameaux les Vau
à 11h45 Hangar de M. Pathier

VENDREDI 24 JANVIER

Hameau de Beaujard
à 18h30 Place de Beaujard
Hameaux Rousseaux - Vaufoin
à 19h Place face à la mare



N° 9 • Décembre 2019 •
L'ÉCHO DES HAMEAUX •

Merci pour leur participation :
Catherine Baron, Sophie Szewzyk,
Jean-Michel Pathier, Merci aux délégués
de hameaux pour la distribution.

Conception/réalisation : Service Communication - Mairie de Villeneuve-sur-Yonne

Imprimé par nos soins
Ne pas jeter sur la voie publique

BEAUEMONT

Beaudemont (autrefois Baudemont) est un des plus grand hameau de Villeneuve-sur-Yonne. Il est situé à 170 mètres d'altitude. Avant 1741, la grande route de Paris à Lyon passait par le chemin de la Voie Creuse et par Beaudemont d'où elle descendait sur Armeau. Lorsque la grande route actuelle fut construite, le village devint le plus malheureux de nos environs parce qu'il s'est

Un peu d'histoire...

après la Révolution.

Le bourg comptait aussi 3 mares : Le Marchais de la Catin, où se trouve actuellement le château d'eau, le Marchais à Pathier, aujourd'hui

comblé, et le Grand Marchais qui existe toujours. Dépourvues d'eau courante, les conditions de vie étaient sans aucun doute plus que difficiles. Dans les deux premières mares, des emplacements pour les laveuses avaient été installés et un accès en pente douce pour que les nombreuses bêtes des fermes, puissent aller s'abreuver. Celle du Grand Marchais servait uniquement au puisement de l'eau à l'aide de seaux, elle y était donc plus limpide et potable. Il y avait également le Grand Puits, mais y puiser l'eau était une opération très lente, décourageante. Quelques habitants avaient aussi leur citerne. Ainsi, les Baudemoniers pouvaient s'approvisionner en eau pour les divers besoins courants. Mais lors des périodes de sécheresse, les mares étaient à sec et il fallait conduire les vaches à une autre mare proche de Palteau. Les cultivateurs avaient des citernes fixées sur un châssis avec des roues, attelées à un cheval et descendaient chercher l'eau à la « gare de Beaudemont », là où la déviation de la RN6 coupe aujourd'hui la route de Beaudemont. L'eau de la ville était distribuée à heures fixes et si par malchance, ils arrivaient trop tard, l'eau était coupée et il fallait remonter à vide. Dans les années 1920, si la municipalité s'empressait de vouloir électrifier la ville et ses hameaux, une nécessité absolue, moderniser l'approvisionnement en eau n'était qu'un simple « confort » qui pouvait bien attendre. C'est en avril 1934, sur proposition du maire, que le conseil municipal vote un crédit pour rechercher de l'eau potable destinée à alimenter Beaudemont. Le principe alors retenu est le forage d'un puits assez profond pour atteindre le niveau d'une nappe souterraine. Un radiesthésiste finit par trouver un endroit favorable. Le forage du puits commença fin janvier 1935 et fin juillet, il faut se rendre à l'évidence : creuser jusqu'à 70 mètres de profondeur n'a donné aucun résultat. Il est décidé de forer jusqu'à 80 mètres et pas un mètre de plus. C'est ainsi qu'en fin d'été 1935, sur le conseil du sourcier, le puisatier débouche latéralement sur une petite galerie, communiquant avec une immense salle souterraine où coule une eau claire et abondante. Mais le plus important reste à faire : remonter l'eau souterraine à la surface afin que tous les habitants puissent en profiter. Un groupe



alors trouvé a une demi-lieu de la route sur une montagne peu fréquentée.

Par la suite, les habitants défrichèrent le plateau entourant le village, et y plantèrent



de nombreux pommiers pour le cidre. En 1851, on ne recensait pas moins de 243 habitants, dont la plupart des hommes étaient vigneron. Jusqu'au XVIII^e siècle, le dimanche, la plupart allaient à la messe, à l'église Saint-Savinien, qui avait été construite dans la Plaine des Egriselles. Elle était le seul vestige d'un village disparu, dont les premières traces écrites datent de 1163-1164, avant la fondation de Villeneuve-le-Roi. Elle subsistait au milieu des champs, et n'ayant pas été entretenue ni protégée, elle finit par être en mauvais état. Les « Baudemoniers », voyant leur église tomber petit à petit en ruine, décidèrent un dimanche après la messe, en assemblée, devant notaire, sa démolition puis sa reconstruction à Beaudemont. Mais le curé ne l'entendit pas de cette manière. Deux clans, alors s'opposèrent. D'un côté les habitants de Beaudemont, majoritairement paroissiens qui souhaitaient rapprocher leur lieu de culte et « embellir » leur bourg, et de l'autre le curé et les habitants du faubourg St Savinien qui souhaitaient que l'église soit reconstruite à proximité de la ville. Chacun

y allait de ses arguments, tous aussi légitimes les uns que les autres et cela dura quelques années. Que les réparations aient été effectuées ou non, l'église St Savinien a dû disparaître, tout ou partie, juste



Léon Cussac pose triomphalement à l'entrée de la grande galerie, 80 mètres sous terre...



élévatoire est installé, il faut prévoir les canalisations, les branchements et un réservoir : le château d'eau d'une contenance de 50 m³ mesurant 15 mètres de hauteur et qui sera au cœur du hameau en lieu et place du Marchais à la Catin. Les travaux dépasseront de 74500 F l'estimation de l'architecte. Ils se terminèrent le 11 mai 1940. Malheureusement, le groupe élévatoire installé en 1936 n'a pas une puissance suffisante pour monter l'eau jusqu'au réservoir, il faut donc le remplacer par un appareil plus puissant. Il faudra attendre mars 1941 pour que soit installée l'automatisation. Au fil du temps, l'eau « courante » devient aussi indispensable que l'électricité, dans les maisons. L'eau se troublait un ou deux jours, de temps à autres, pour retrouver rapidement sa limpidité. Mais depuis les années 2000, après de fortes précipitations, l'eau du captage vient à se troubler durablement et perdure parfois plusieurs semaines. Le phénomène qui s'est répété à fréquence régulière, laisse penser à un bouleversement souterrain : effondrement, infiltration... Le seul traitement intensif ne suffisant pas à lui rendre une limpidité et couleur acceptables



pour le consommateur, il fallut donc, interdire de la consommer et distribuer des bouteilles d'eau de source aux Beaudemoniers...

Documents recueillis dans les Amis du Vieux Villeneuve – Jean-Luc Dauphin – Pierre Pinon

LA CONFRÉRIE DE SAINT-ELOI DE VILLENEUVE-SUR-YONNE

L'orfèvre Saint-Eloi, ministre du Bon Roi Dagobert est le Saint-Patron de tous ceux qui travaillent le métal.

L'origine de la Confrérie de Saint-Eloi de Villeneuve est très ancienne qui se perpétue et dont on a retrouvé un registre très exceptionnel, tenu à partir de 1788 jusqu'en 1925, puis ensuite par intermittence. Il est relié de parchemin et renforcé de cuir. Il contient année par année la liste des confrères et les comptes annuels rendus par les confrères en charge lors de leur fête annuelle du 1^{er} décembre.

La première liste de 1788 nous livre 27 noms de confrères et leur profession qui sont tous des artisans du métal : serruriers, maréchaux-ferrants, taillandiers, ferblantiers, mais aussi des professionnels dont l'activité est en rapport avec le cheval et donc la maréchalerie : laboureur, bourreliers, charretiers, etc.



A noter qu'aucune femme ne figure au nombre des confrères, et cet état va se maintenir : célébrer Saint-Eloi, donc le travail de la terre et des métaux, est l'affaire d'homme ! C'est au l'aube des années 1840 que la Confrérie engage une nouvelle mutation : aux confrères de la ville s'associent des confrères de la campagne, à savoir des hameaux de Villeneuve-sur-Yonne.

De plus en plus présente dans la société villeneuvienne, en 1903 la Confrérie a franchi le cap des 200 confrères, sous lequel elle ne descendra plus. Elle se compose majoritairement d'une population commerçante ou industrielle et de la petite bourgeoisie de la ville. Ils sont 400 membres en 1937 ; 501 en 1949 et près de 600 dans les années 1950.

Toutefois, plus question de fêter Saint-Eloi le 1^{er} décembre : la messe annuelle de la Confrérie est désormais célébrée le 1^{er} samedi de décembre jusqu'en 1981 puis dorénavant, à la grand-messe dominicale, ce qui fait coïncider la fête de la Confrérie avec le 1^{er} dimanche de l'Avent. A cette occasion, la tradition est mise à l'honneur : dans le chœur de l'église Notre-Dame de l'Assomption, trône le bâton de la Confrérie avec sa statuette du saint décoré de rubans verts et rouges (Voir photo). Au cours de la dernière décennie, la Confrérie voit ses effectifs irrémédiablement décliner, sous l'effet de l'évolution sociétale, avec un renouvellement de la population et une rupture de la transmission. Aussi, la Confrérie cherche à s'adapter et s'efforce de mieux répondre aux attentes.

A la traditionnelle fête de la Saint-Eloi du 1^{er} décembre 2019, la grand-messe a été très suivie et a permis de recruter quelques bénévoles. Un thé dansant était organisé l'après-midi mais n'a attiré qu'une trentaine de danseurs, malgré les 236 adhérents.

Ce qui n'a pas empêché son président M. Charly BERNARD et ses confrères de perpétuer la tradition de la solidarité de la Confrérie puisque 350 brioches ont été distribuées aux membres le samedi matin et aux pensionnaires des EHPAD.

(Source d'après le livre « Confréries de Métier, confréries de dévotion » de Jean-Luc DAUPHIN).



VOS DÉLÉGUÉS

BEAUDEMONT • CHANTEREINE • LE MARCHAIS CHENU

Josée ROUGIER josee.rougier@free.fr
06 33 80 09 73

Christian AUBRY christian.aubry89@orange.fr
06 25 07 21 86

BEUJARD

Michel DELIENNE delienne@orange.fr
06 14 81 67 44 - 03 86 87 12 70

CHATEAU ET LE PETIT PORT

M. LEOTTA.....06 36 58 67 43

FLANDRES • LE CHAMPS DU GUET

M. et Mme ARNOUX.....06 76 75 75 76

LA HAUTE EPINE • LES LIGAUT • LES CHIGNEAUX

Joëlle MASSON03 86 87 15 07
Georges LOURENÇO.....06 73 41 79 17

LE GRAND VAU

Pascal PATHIERbu89@orange.fr
06 11 85 37 32

LE PETIT VAU • COCHEPIE

Valérie BURIN HOUSSELIN valerievallee@live.fr
06 20 53 32 37

LES GILTONS • BUISSON SOUEF • VAUDOARD • LES GUERLETS

Catherine BARONkterine.baron@orange.fr

LES ROUSSEAUX

M. HAMARD.....06 28 71 02 76

LES SOLAS • LA VERNADE

Patrick VARACHE06 81 21 44 71

LES THENOTS • LA MILLERIE

Patrick CHICANNE03 86 87 16 39

TALOUAN • LA FOSSE ROUGE

Claude JOUANpepinieres.jouan@orange.fr
06 22 61 03 64

Jean-Paul THOMASjpt.talouan@orange.fr
06 77 92 76 60

Julien PAQUETpaquito890@hotmail.fr
06 61 97 06 03

VALPROFONDE

Sophie SZEZYKvalprofonde89500@gmail.com

VAUFOIN

Alain BLANCHARD06 08 70 72 38

LES TRAVAUX

Les fossés entre Talouan et le Grand Vau

Curage en régie des fossés facilitant ainsi l'évacuation des eaux de pluie et de ruissellement. Ces travaux font partie d'un programme pluriannuel.



← Élagage des arbres dans le hameau de Beaujard

Installation d'un stop à Flandres au carrefour des routes des Giltons et celle qui descend vers la route de Talouan ↓

- Installation d'un stop aux Giltons, au carrefour près de la ferme Bernardin pour l'aménagement de l'arrêt du car scolaire et déplacement de l'abri et éclairage.



Ce que nous avons obtenu de la Communauté d'agglomération du Grand Sènonais (CAGS)

Eclairage public

> BILAN 2019

Travaux neufs / rénovation des installations

- Les Ligaults (hameau) :	1 411 €
- Petit Port (hameau) :	2 099 €
- Petit Vau (hameau) :	18 327 €

Les travaux d'eau potable réalisés par la CAGS

> BILAN 2019

Travaux sur le réseau

- Hameau de Talouan
Renouvellement de la conduite pour cause de fuites
Réseau : 150 ml - montant : 14 363 € H.T.
Réalisation : janvier et février en régie

Travaux liés au S.D.A.E.P.

- Hameau de Beaudemont, interconnexion avec le réservoir de Chantereine
Coût d'investissement : 293 345 € H.T. dont :
Interconnexion Chantereine / Beaudemont sur 2 640 ml
Construction d'une station de pompage
Raccordement à l'électricité du réservoir de Chantereine
Réalisation : février à août par COLAS et IDTP



Travaux sur les ouvrages de production et de stockage

- Surpresseur de Talouan
- Modification du vannage - montant : 5 324 € H.T.
- Réalisation : avril en régie.

VIVRE ENSEMBLE

Ramassage des déchets

Une nouvelle fois, des déchets ménagers et autres ont été déposés dans les bois de Maufranc proche de Beaudemont. Un ramassage a eu lieu en septembre par le groupe « Sauvons notre Planète », en une demi-heure la benne prêtée par la commune a été remplie, ainsi qu'une remorque double essieu, et il a fallu refaire un voyage. Tout n'a pas pu être enlevé puisqu'il semble y avoir des années de dépôts et suite à ce nettoyage, de nouveaux déchets ont fait leur apparition. Une plainte a été déposée à la gendarmerie et certains dépositaires, retrouvés.

Nous vous rappelons donc que TOUT DÉPÔT SAUVAGES est interdit et puni par la loi, et que tout est mis en œuvre pour retrouver les pollueurs, le lieu étant sous surveillance. Merci de faire un effort et respecter notre planète !



Saison de chasse 2019 - 2020

En cet automne 2019 très pluvieux, la saison de chasse bat son plein sur notre commune comme sur le reste du territoire français. La commune de Villeneuve-sur-Yonne dispose d'une grande surface dédiée à cette passion. Le relief est très vallonné, entrecoupé de routes et implanté de nombreux hameaux.

La proximité des maisons d'habitation avec les champs et les bois nécessite donc une grande prudence envers les non chasseurs (promeneurs, VTTistes, habitations, voitures, etc.). Tout chasseur doit être responsable et prudent lors des actions de chasse, interdiction de tirer à travers une route, respecter les angles de tir, chasser dos aux maisons et disposer des panneaux : « CHASSE EN COURS » aux abords des routes et chemins afin d'avertir toutes les personnes. Le chasseur d'aujourd'hui doit rester un acteur à part entière dans l'équilibre faunistique du théâtre de la nature de demain.



RETOUR SUR...

Conseil des hameaux

Le 22 novembre dernier, s'est déroulée dans la salle du conseil en mairie, la réunion avec les délégués du conseil des hameaux. Cette rencontre très constructive est l'occasion d'écouter, d'échanger, d'expliquer et d'agir efficacement sur le terrain dans la proximité.



Les crèches à Valprofonde



Pour la deuxième année consécutive, l'Association Sauvegarde et Valorisation de l'église de Valprofonde (SVEV) a exposé 34 crèches les 14, 15, 20 et 21 décembre derniers dans l'église Notre-Dame des Bois dans le hameau de Valprofonde.

Cette exposition a rencontré un très beau succès et a offert un peu de magie de Noël aux nombreux visiteurs.



VIVRE ENSEMBLE

LE SAVIEZ VOUS ?



La Municipalité s'est dotée, depuis début Novembre 2019, d'une nouvelle équipe renforcée de la POLICE MUNICIPALE.

Elle comprend cinq personnes dont M. Laurent RENARD qui en est le responsable.

Leurs actions s'étendent, sur tout le territoire villeneuvien, aussi bien dans la ville que dans les hameaux et sur tous les axes routiers : les routes départementales, les voies communales et les chemins vicinaux.

Leurs missions consistent à :

- Effectuer des patrouilles régulières, en binôme, afin d'assurer la sécurité en ville comme en campagne ; notamment lors des fêtes ou lorsque les habitants sont absents de leur propriété.
- Contrôler et faire respecter la vitesse : 30 ou 50 km/h en ville – 50 km/h dans les hameaux ou d'après la signalisation du lieu.
- Se conformer à la réglementation sanitaire départementale : l'entretien des accotements ou trottoirs devant les propriétés ; taille régulière des haies ou élagage des arbres afin de ne pas obstruer la visibilité, sachant que nos routes de campagne sont étroites et parfois sinueuses.
- Faire respecter les arrêtés municipaux et préfectoraux :
 - > en interdisant les feux de déchets verts dans les jardins et d'autre part, les dépôts sauvages d'ordures, de déchets, de matériaux et autres, en bordure de chemins, en forêts ou dans les ravines ;
 - > sur la lutte contre les bruits gênants pour le voisinage pour lesquels des horaires sont à respecter lorsque ce sont des travaux momentanés de bricolage ou de jardinage, y compris les bruits de manière répétée et intempestive provoqués par des animaux et en particulier les chiens ;
- Etre présents à toutes les fêtes et manifestations communales où qu'elles soient sur le territoire, y compris le dimanche et les jours fériés.



**Toutes les sollicitations seront traitées
en appelant la POLICE MUNICIPALE au 03 86 87 33 58**